

Visualisation

Question écrite (17/06/2021)**Dispositif d'aide aux familles étrangères en difficultés annoncé par l'AEFE**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le dispositif d'aide aux familles étrangères en difficultés annoncé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Dans une récente délibération, le conseil d'administration de l'AEFE a décidé que l'Agence attribuerait "des subventions aux établissements français à l'étranger, tous statuts confondus, au titre de l'aide apportée aux familles étrangères en difficulté, dans le cadre de la 3ème phase du plan d'urgence. Ces subventions permettront la prise en charge partielle ou totale des frais de scolarité dus par les familles étrangères du 2ème trimestre 2020/2021 pour les pays de rythme nord et du 1er trimestre 2021 pour les pays de rythme sud." Elle souhaiterait connaître les critères précis d'attribution de ces subventions et la façon dont ils ont été déterminés, le fonctionnement des commission ad hoc, les possibilités d'appel en cas de refus et la justification de la constitution de dossiers dans des délais si resserrés. Elle lui demande si cette aide peut également être étendue aux familles étrangères qui ont fait l'effort de s'acquitter des frais d'écolage en empruntant cette somme ou au prix de sacrifices personnels élevés. Enfin elle voudrait connaître le montant total, ainsi que le nombre de bénéficiaires des aides destinées aux familles françaises depuis le début de la pandémie, le nombre de refus ainsi que les motifs de ces rejets.

Fermer